

Liberté Égalité Fraternité

Vanessa Rio Santos Gestionnaire du « contrôle des structures » Service économie agricole / Unité gestion des contrôles et environnement des exploitations Tél.: 03 85 21 86 46 SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires

Monsieur LEBEAU Simon 877 rue des Piasses 71870 HURIGNY

Mâcon, le 17 octobre 2022

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2022303

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 19 juillet 2022 une demande d'autorisation d'exploiter de 0,42 ha situés sur la commune de CHARNAY-LES-MACON (BV33).

Votre dossier a été enregistré complet au 19 septembre 2022 sous le n° 2022303.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 19 janvier 2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse